

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 septembre 2008 à 20 h 5, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames :

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

SONT ABSENTS :

Mesdames Michelle Laguë et Chantale T. Renaud

Messieurs Alain Filion et Nicolas Léonard, représentant des parents au primaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général

Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint

Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe

Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Madame Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Madame Catherine Giroux, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Monsieur Jacques Bianki, directeur du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

8-CC-2008-2009

Il est 20 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch Dumont:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 5.2 –
Proclamation du Refus de la misère.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2.
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Activité de reconnaissance:
 - Hommage à Mme Karine Albert
 - Hommage à M. Kevin Jeanson
3. Procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2008
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 5.2 Proclamation du Refus de la misère
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Demande de révision de décision pour l'élève M.S.
 - 6.2 Nomination d'un délégué et d'un substitut au conseil général de la FCSQ
 - 6.3 Demande de changement à la composition du conseil d'établissement de l'école Internationale de Greenfield Park
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Liste de priorité d'emploi du personnel de soutien manuel – entente de principe
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 9.1 Comité consultatif du transport – désignation des commissaires
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Liste des projets à caractère physique pour 2009-2010
 - 11.2 PCP087/598 École Saint-Jean-Baptiste – réfection de la maçonnerie/phase II – ordre de changement 02-S-01
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DU CONSEIL

9-CC-2008-2009

Hommage du Conseil des commissaires à Mme Karine Albert (élève du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau)

CONSIDÉRANT que madame Karine Albert a remporté la médaille de bronze en pâtisserie lors des *14^e Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique* à Calgary en mai 2008 ;

CONSIDÉRANT que Madame Albert avait remporté la médaille d'or à la finale provinciale des *Olympiades de la formation professionnelle et technique*, tenues à Québec, en avril dernier ;

CONSIDÉRANT que ces honneurs témoignent des grandes qualités de Madame Albert telles que la créativité, la concentration, la rigueur, la minutie et la persévérance ;

CONSIDÉRANT que les *Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et techniques* reconnaissent ces qualités et souhaitent valoriser les métiers de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et du grand public ;

CONSIDÉRANT que les honneurs reçus par Madame Albert contribuent au rayonnement du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Claude Rousseau :

QUE le Conseil des commissaires félicite et honore Madame Albert en lui remettant un certificat de mérite officiel.

Adoptée à l'unanimité

10-CC-2008-2009

Hommage du Conseil des commissaires à M. Kevin Jeanson (élève du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy)

CONSIDÉRANT que monsieur Kevin Jeanson a remporté la médaille d'or en briquetage lors des *14^e Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique* à Calgary en mai 2008 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jeanson avait également remporté la médaille d'or à la finale provinciale des *Olympiades de la formation*

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

professionnelle et technique, tenues à Québec, en avril dernier ;

CONSIDÉRANT que ces honneurs témoignent des grandes qualités de Monsieur Jeanson telles que l'implication, le dynamisme et le savoir-faire exceptionnel;

CONSIDÉRANT que les *Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et techniques* reconnaissent ces qualités et souhaitent valoriser les métiers de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et du grand public ;

CONSIDÉRANT que les honneurs reçus par Monsieur Jeanson contribuent au rayonnement du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

QUE le Conseil des commissaires félicite et honore Monsieur Jeanson en lui remettant un certificat de mérite officiel.

Adoptée à l'unanimité

*** *Suspension de la séance de 20 h 20 à 20 h 30* ***

*** **Enregistrement de la séance:** *avec l'accord des commissaires présents et à la demande de la présidente, la séance est enregistrée par une enseignante dans le cadre d'un cours universitaire.* ***

11-CC-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 AOÛT 2008**

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2008 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 24 août 2008 au 23 septembre 2008.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

12-CC-2008-2009

PROCLAMATION DU REFUS DE LA MISÈRE

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du « Refus de la Misère » est décrétée par l'ONU;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin est membre du Comité du Refus de la Misère;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin se mobilisent afin de tenir des activités lors de la semaine du « Refus de la Misère » qui a lieu du 13 au 18 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que des animateurs et animatrices de services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire organisent certaines activités dans des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que des élèves vivront des activités en lien avec le refus de la misère dans un but de sensibilisation notamment le 16 octobre lors d'une activité avec la Table alimentaire de Longueuil et dont le thème est « Se réapproprier notre pouvoir en alimentation »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de supporter la dynamique locale;

CONSIDÉRANT la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin lors des activités de la Journée mondiale de Refus de la misère qui aura lieu le 17 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin participent à la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le 17 octobre 2008;

CONSIDÉRANT l'apport de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en place de conditions visant le refus de la misère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon Poulin :

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne de Refus de la Misère;

QUE le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manquent d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;
- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

13-CC-2008-2009

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE M.S.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que l'élève adulte M.S. a déposé une demande de révision de la décision prise par la direction du Centre de formation professionnelle

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

Gérard-Filion concernant le refus de deux stages, laquelle décision fut ensuite confirmée par la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT que l'élève souhaite que ces deux stages soient acceptés dans le cadre du programme suivi;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le mercredi 27 août 2008 ;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues, que les stages effectués en juillet 2006 et mai 2008 ne peuvent être acceptés, notamment parce qu'ils n'ont pu faire l'objet d'une évaluation conformément au Régime pédagogique de la formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Boisclair :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision de refuser les deux stages effectués en juillet 2006 et mai 2008 par l'élève M.S.

14-CC-2008-2009

Adoptée à l'unanimité
NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ET DU SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC
(FCSQ)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin peut, en vertu de l'article 5.1.1 des règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), nommer un délégué et un substitut au conseil général de la FCSQ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces règlements, la présidence de la Commission scolaire Marie-Victorin est membre d'office du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à moins que la Commission scolaire Marie-Victorin désigne un autre représentant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un substitut qui pourra, si nécessaire, agir avec les mêmes droits et privilèges que ceux du délégué;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière :

1^o de **NOMMER** la présidence pour agir à titre de délégué du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

2^o de **NOMMER** Mme Colette Larose, vice-présidente du Conseil des commissaires pour agir, si nécessaire, à titre de substitut pour remplacer la présidence au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, avec les mêmes droits et privilèges que le délégué.

Adoptée à l'unanimité

**CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE GREENFIELD PARK**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance d'ajournement du Conseil des commissaires tenue le 31 août 1999, la composition du conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park a été adoptée à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT que l'école est partagée entre deux commissions scolaires à savoir la Commission scolaire de Riverside et la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park souhaite que sa composition soit modifiée pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que tous les groupes intéressés ont été consultés conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'il y a unanimité de tous les groupes consultés quant à la composition du conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation au conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement est composé d'au moins deux (2) représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside le 16 septembre 2008 sur ce même sujet;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose :

QUE le conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park soit composé des personnes suivantes pour l'année scolaire 2008-2009 :

- 4 parents de la CSMV et 4 de la C.S. Riverside

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

- 4 enseignants de la CSMV et 3 de la C.S. Riverside
- 0 employé(e) du service de garde de la CSMV et 1 de la C.S. Riverside
- 0 employé(e) du personnel de soutien
- 0 professionnel (PNE)
- 2 représentants de la communauté

Monsieur Sylvain Lévesque propose l'amendement à l'effet de retirer "0 employé(e) du service de garde de la CSMV" et n'inscrire que "1 employé(e) du service de garde de la C.S. Riverside".

Madame Colette Larose accepte d'intégrer cet amendement à sa proposition.

15-CC-2008-2009

**CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE GREENFIELD PARK**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance d'ajournement du Conseil des commissaires tenue le 31 août 1999, la composition du conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park a été adoptée à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT que l'école est partagée entre deux commissions scolaires à savoir la Commission scolaire de Riverside et la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park souhaite que sa composition soit modifiée pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que tous les groupes intéressés ont été consultés conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'il y a unanimité de tous les groupes consultés quant à la composition du conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation au conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement est composé d'au moins deux (2) représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside le 16 septembre 2008 sur ce même sujet;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

QUE le conseil d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park soit composé des personnes suivantes pour l'année scolaire 2008-2009 :

- 4 parents de la CSMV et 4 de la C.S. Riverside
- 4 enseignants de la CSMV et 3 de la C.S. Riverside
- 1 employé(e) du service de garde de la C.S. Riverside
- 0 employé(e) du personnel de soutien
- 0 professionnel (PNE)
- 2 représentants de la communauté

Adoptée à l'unanimité

16-CC-2008-2009

**LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI DU PERSONNEL DE SOUTIEN MANUEL
-ENTENTE DE PRINCIPE**

CONSIDÉRANT la négociation tenue;

CONSIDÉRANT l'examen du dossier en séance du comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Girard :

QUE l'entente de principe intervenue relativement à la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien manuel, laquelle est considérée ici comme étant au long énumérée, soit ratifiée;

QUE madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires et monsieur André Byette, directeur général soient mandatés pour procéder à la signature de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

17-CC-2008-2008

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT DES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire doit instituer un Comité consultatif de transport des élèves;

CONSIDÉRANT que la composition de ce comité est déterminée par règlement du gouvernement (Règlement sur le transport des élèves);

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT que l'article 2 de ce règlement prévoit que ce comité est notamment composé de deux commissaires de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner ces deux commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose:

de **DÉSIGNER** pour l'année scolaire 2008-2009 sur le comité consultatif du transport des élèves les deux (2) commissaires suivantes :

- Madame Nathalie Boisclair
- Madame Lise Paquette

Adoptée à l'unanimité

18-CC-2008-2009

LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE 2009-2010

CONSIDÉRANT que la liste des projets 2009-2010 de la mesure 50690, maintien des bâtiments, doit être soumise au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport avant la date du 30 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que la liste des projets 2009-2010 de la mesure 50710, résorption du déficit, doit être soumise au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport avant la date du 30 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que ces listes de projets doivent faire l'objet d'une résolution avant d'être acheminées au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires du 16 septembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Gervais:

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la «Liste des projets 2009-2010» telle que déposée, à être acheminée au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport pour la mesure 50690, maintien des bâtiments 2008-2009;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la «Liste des projets 2009-2010» telle que déposée, à être acheminée au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport pour la mesure 50710, résorption du déficit.

Adoptée à l'unanimité

19-CC-2008-2009

PCP087/598 ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE / PHASE II – ORDRE DE CHANGEMENT 02-S-01

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT que des modifications pour palier aux problèmes structuraux s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont essentielles pour assurer l'intégrité et la sécurité du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Le Groupe des Sept, atelier d'architecture inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Gervais :

QUE l'ordre de changement 02-S-01 au montant de 114 584,80 \$, plus taxes, de la firme «Savite construction inc. » soit accepté;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer l'ordre de changement pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

**** La présidente s'absente pendant 5 minutes. La vice-présidente préside alors la séance pendant son absence. ****

Six commissaires ont pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Un commissaire représentant les parents a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 50.

